



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 9091

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur la protection des données personnelles dans l'administration électronique. En effet, le comité ministériel pour la réforme de l'Etat s'était fixé comme objectif de généraliser les services publics en ligne d'ici à 2005 et de créer un point d'entrée personnalisé offrant à chaque usager une interface unique. L'intérêt était de permettre au citoyen de gérer l'ensemble de ses démarches administratives via un guichet électronique unique. Cette réforme a soulevé de nombreuses questions en matière de protection de la vie privée et a conduit à l'édition d'un rapport sur ces questions. Ce rapport développe diverses idées dont celle du « pacte de confiance » entre administrations et usagers. En conséquence, il lui demande de le tenir informé de ses intentions en la matière. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat.

Texte de la réponse

Le plan d'action gouvernemental intitulé RE / SO 2007 confirme le caractère hautement prioritaire du développement de l'administration électronique et la nécessité de passer à la deuxième phase de ce chantier. Cette nouvelle étape doit être dévolue à une véritable dématérialisation des procédures administratives, en commençant par celles qu'effectuent le plus souvent les citoyens. Pour mettre en oeuvre cette stratégie, le Gouvernement souhaite proposer des services administratifs correspondant aux besoins des usagers, en s'appuyant notamment sur des enquêtes et des sondages pour déterminer précisément leurs attentes. C'est dans cet esprit que le secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat a lancé récemment le projet de mise en oeuvre d'un portail personnalisé pour le citoyen. La création de « mon.service-public.fr » doit, à terme, permettre à l'usager d'obtenir une configuration personnelle d'informations et de téléservices publics, de manière anonyme ou personnalisée selon les cas. Cette opération vise à accompagner le développement de l'administration électronique par la constitution progressive du portail personnalisé et du compte électronique de l'usager lui permettant d'accéder à ses dossiers administratifs pour faciliter ses démarches et ses relations avec l'administration. Un groupe de travail interministériel animé par la DIRE pilote cette opération, pour laquelle trois étapes sont prévues : le panier d'information (du type mon.yahoo.fr) ; l'accès en ligne des dossiers administratifs (extension de la démarche Copernic) ; le stockage sur un compte électronique des informations et documents que l'usager peut utiliser à son initiative. Bien entendu, tous les projets de mise en ligne des services publics devront satisfaire les préoccupations légitimes des citoyens concernant la protection de leurs données personnelles, afin que le développement à grande échelle de l'administration électronique se réalise dans le respect le plus strict de la vie privée. C'est dans cette perspective que les réflexions du groupe de travail prendront en compte les préoccupations exprimées dans le rapport de la commission Truche et s'inspireront des expériences étrangères en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9091

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : réforme de l'Etat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5099

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2263